

Ministry of Education
**Ministry of Training,
Colleges and Universities**

French-Language Education
Policy and Programs Branch
Mowat Block, 8th Floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
tel: 416 325-2127
fax: 416 325-2156

Ministère de l'Éducation
**Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités**

Direction des politiques et programme
d'éducation en langue française
Édifice Mowat, 8^e étage
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
tél : 416 325-2127
télééc : 416 325-2156



NOTE DE SERVICE

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger

Expéditrice : Ginette Plourde, directrice
Direction des politiques et programmes
d'éducation en langue française

Date : Le 10 novembre 2009

Objet : Révision du curriculum – Séances de formation en région :
Éducation physique et santé – 1^{re} à la 8^e année
Éducation artistique – 9^e à la 12^e année

Comme vous le savez, le ministère de l'Éducation a entrepris, en février 2003, un cycle continu de révision du curriculum qui, tout en misant sur ce qui a déjà été fait, vise à assurer que le curriculum demeure pertinent et à jour. Dans le cadre de cette initiative, une édition révisée des programmes-cadres suivants sera disponible cet hiver :

Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année, Éducation artistique, édition révisée, 2010;
Le curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année, Éducation artistique, édition révisée, 2010;
Le curriculum de l'Ontario, 1^{re} à 8^e année, Éducation physique et santé, édition révisée, 2009.

Pour appuyer la publication de ces documents politiques, la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française organise des séances de formation en région au cours desquelles des représentantes et représentants des conseils scolaires, du Centre Jules-Léger et de divers partenaires en éducation auront l'occasion de se familiariser avec l'édition révisée des programmes-cadres.

À cette fin, nous invitons tous les conseils scolaires de langue française ainsi que le Centre Jules-Léger à déléguer, aux frais du Ministère, des enseignantes et enseignants répartis ainsi, dans leur région respective :

- 1 enseignante ou enseignant par école élémentaire à la séance d'éducation physique et santé (1-8)
- 2 enseignantes ou enseignants par école secondaire à la séance d'éducation artistique (9-12).

Le conseil scolaire peut aussi déléguer une représentante ou un représentant du personnel cadre. Il serait utile que ces personnes connaissent les programmes-cadres selon leur spécificité afin d'être

en mesure de coordonner et d'assurer, au sein de leur conseil ou administration, la formation de l'ensemble des enseignantes et enseignants. Le ministère de l'Éducation s'attend en effet à ce que ces représentantes ou représentants délégués aux séances de formation du Ministère puissent transmettre cette formation lors d'activités de perfectionnement professionnel planifiées par les conseils scolaires.

Les séances seront organisées dans les trois régions de la province, c'est-à-dire à Sudbury, à Ottawa et à Toronto (voir les annexes A et B). En ce qui concerne la séance de formation d'éducation physique et santé, les conseils du nord pourront assister soit à la séance de formation à Sudbury ou à celle de Toronto, selon ce qui est le moins dispendieux au niveau des déplacements.

Toutes ces séances débuteront à 9 h pour se terminer vers 16 h. Veuillez noter que le petit déjeuner ainsi que le déjeuner seront servis sur place.

Vous trouverez, aux annexes A et B, les deux formulaires d'inscription qui devront être retournés, dûment remplis, à l'attention de Eileen Ah-Fat, par courriel à Eileen.Ah-Fat@ontario.ca, ou par télécopieur au 416 325-2979, **d'ici le 27 novembre 2009**. Un courriel sera envoyé aux participantes et participants pour confirmer leur participation et apporter des précisions tant qu'à la composante de préparation à la formation.

Les frais de suppléance pour les enseignantes ou les enseignants, si nécessaire, seront remboursés selon le taux ministériel de 175 \$ par jour. Lorsque le trajet dépasse 200 kilomètres aller-retour, des frais d'hébergement correspondant au tarif préférentiel du gouvernement et incluant la taxe seront remboursés. Toutes les dépenses de voyage, y compris l'hébergement (au besoin) seront remboursées conformément aux lignes directrices du Ministère, précisées à l'annexe C. Suite à la séance de formation, les participantes et participants devront présenter leur demande de remboursement à **leur conseil scolaire respectif** selon la procédure habituelle.

Chaque conseil scolaire de district devra soumettre, au plus trente (30) jours après la formation, une seule demande de remboursement au Ministère en faisant parvenir une facture accompagnée des formulaires de remboursement des participantes et participants et des pièces justificatives à l'attention de :

Tricia Verreault, agente d'éducation
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
Ministère de l'Éducation
Édifce Mowat, 8^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Tricia Verreault, agente d'éducation au 416 326-9461, ou par télécopieur au 416 325-2979, ou encore par courrier électronique à tricia.verreault@ontario.ca.

Je vous remercie de votre participation et de votre soutien continu à la révision du curriculum de l'Ontario.

La directrice,
Direction des politiques et des programmes
d'éducation en langue française

Ginette Plourde

p. j. : Annexe A – Horaire
Annexes B – Formulaires d'inscription
Annexe C – Information sur le remboursement des frais de voyage

c. c. : Chefs des bureaux régionaux